

AVIGNON

Ville d'exception

- REPUBLIQUE FRANÇAISE -

DGA VILLE DURABLE ET SOBRE

Arrêté permanent n° 24-AP-0050
Portant réglementation de la circulation

Département Aménagement et Mobilité

RUE DES TEINTURIERS

LE MAIRE DE LA VILLE D'AVIGNON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté municipal du 10 mars 2023 portant délégation de signature à Madame Cécile JOUFFRON Directrice Générale Adjointe à la Ville d'Avignon

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique,

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection détaillée périodique du 14 février 2024 de la société SUD ETUDES ET DIAGNOSTICS D'OUVRAGES D'ART qui donne une note IQOA de 3U selon la méthode de classification IQOA du CEREMA

ARRETE

ARTICLE 1 - Les véhicules d'un PTAC supérieur à 3.5 T ne pourront pas franchir l'ouvrage enjambant le Canal de Vaucluse et rejoignant la rue Puits de la Tarasque, 45 RUE DES TEINTURIERS.

ARTICLE 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures sur les zones concernées définies sur cet acte.

ARTICLE 4 - Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30000 NÎMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

ARTICLE 5 - Le Maire de la Ville d'Avignon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



DIFFUSION:
DEPARTEMENT

La police

ANNEXES:
Rapport d'inspection détaillé périodique 2024

RAPPORT D'INSPECTION DETAILLEE PERIODIQUE 2024

Commune : AVIGNON

OA 66 Inconnue

Rue Puits de la Tarasque P.R. : -

GPS Lat : 43.94489989°N

Long : 4.813403174°E

NOTE IQOA : 3U



N° d'affaire : 22085-2210-5

Indice	Date	Révisions	Rédigé par	Controlé par	Validé par
0	14/02/2024	1 ^{ère} édition	MT	NJ	ME

SOMMAIRE

1. FICHE DE SYNTHÈSE.....	3
2. IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE.....	4
2.1. PLAN DE SITUATION	4
2.2. VUE AERIENNE	4
2.3. IDENTIFICATION	5
2.4. DESCRIPTION	5
2.5. ZONE D'IMPLANTATION	6
3. HISTORIQUE DE L'OUVRAGE	6
4. CONDITIONS DE LA VISITE.....	7
5. CONSTATATIONS.....	8
5.1. ABORDS ET ACCES / ZONES D'INFLUENCE.....	8
5.2. ÉQUIPEMENTS	8
5.3. ÉLÉMENTS DE PROTECTION	8
5.4. STRUCTURE	9
5.5. FONDATIONS, APPUIS ET MURS.....	9
INTERPRÉTATIONS	10
6. SYNTHÈSE – NOTATION.....	11
6.1. RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA DERNIÈRE ACTION DE SURVEILLANCE	11
6.2. CONCLUSION SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE	11
6.3. NOTATION	12
6.4. PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS.....	13

ANNEXES :

- Annexe A : Reportage photographique
- Annexe B : Géométrie de l'ouvrage
- Annexe C : Cartographie des désordres

1 . FICHE DE SYNTHESE

OA 66, Inconnue sur la Rue Puits de la Tarasque au PR -, situé à AVIGNON.

Coordonnées GPS : Lat : 43.94489989°N Long : 4.813403174°E

NOTE IQOA : 3U

APPRECIATION GLOBALE DE L'ETAT DE L'OUVRAGE

Cette voûte en maçonnerie est en très mauvais état, ses érosions importantes de moellons ainsi que les nombreuses lacunes constatées pourraient remettre en question la pérennité de la structure à brève échéance.

SURVEILLANCE

Une surveillance renforcée est recommandée dans l'attente des travaux de réparation.

SECURISATION

Compte tenu des dégradations observées, la mise en place d'une limitation de tonnage (3,5 tonnes maxi) est préconisée pour cet ouvrage dans l'attente des travaux de réparation.

ETUDES

Une étude de remplacement ou de renforcement s'avère nécessaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION A REALISER

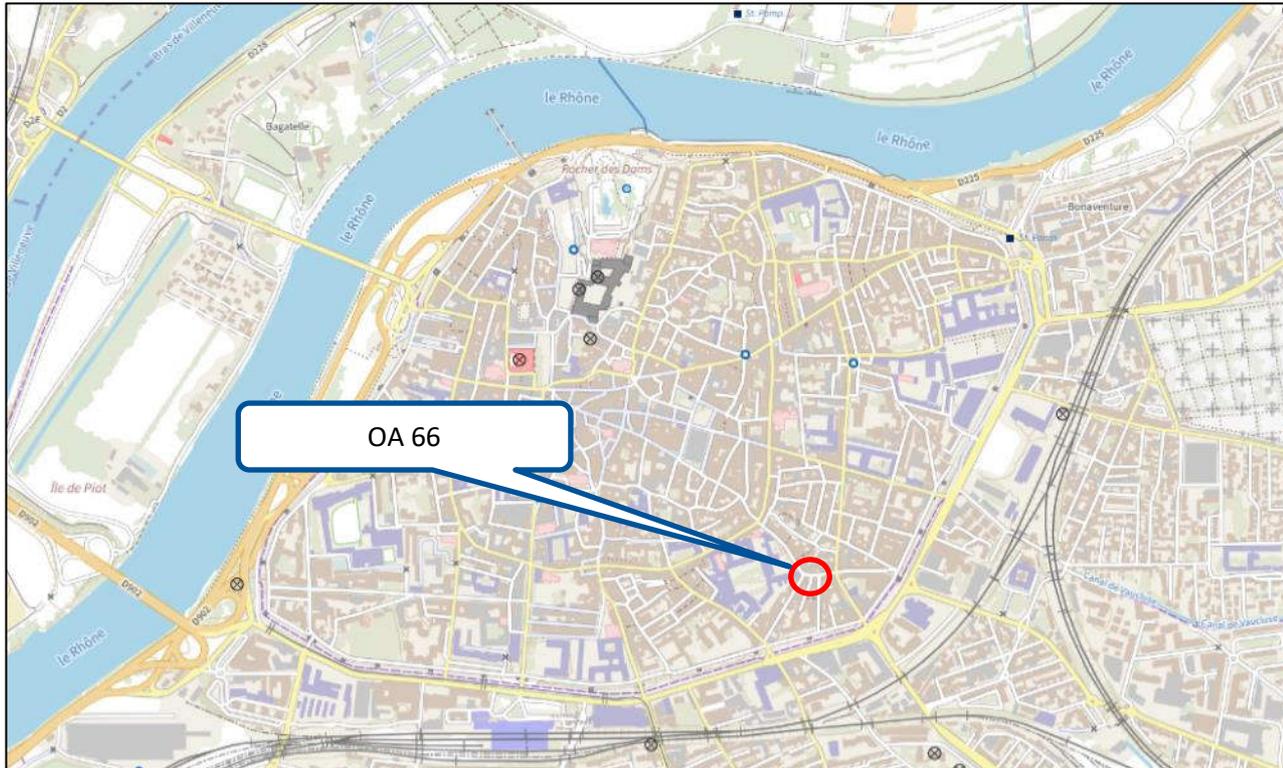
Les travaux à réaliser seront à définir dans le cadre d'un projet de remise en état ou de remplacement de l'ouvrage

PERIODICITE DE SURVEILLANCE PROPOSEE

La prochaine inspection détaillée est préconisée dans : **3 ans.**
La prochaine visite périodique est préconisée dans : **1 an.**

2. IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE

2.1. PLAN DE SITUATION



2.2. VUE AERIEENNE



2.3. IDENTIFICATION

- Nom de l'ouvrage: OA 66
- N° d'identification : Inconnue
- Voie principale (de gestion) : Rue Puits de la Tarasque
- PR : -

- Coordonnées GPS (DD)
 - Latitude : 43.94489989N
 - Longitude : 4.813403174°E
- Voie ou obstacle inférieur : Canal de Vaucluse
- Commune : AVIGNON

2.4. DESCRIPTION

- Type d'ouvrage : Voûte plein cintre
- Nature de la structure : Maçonnerie jointoyée
- Nature des appuis : Maçonnerie
- Longueur totale : 6,50m
- Largeur totale : 4,28m
- Largeur utile : 2,15 m depuis la rue
- Nombre de travées : 1
- Ouvertures : 3,80 m côté aval et 4,05 m côté amont
- Tirants d'air : 1,05 m (50cm de Tirant d'eau)
- Géométrie en plan : Courbe
- Profil en long : Droit

- Profil en travers
 - Chaussée : Voie bidirectionnelle de 2,15m de large
 - Accotements : Largeur de 3,35m côté aval
 - Dispositif de retenue : Parapet de 20cm de large et 1,00m de haut côté aval.
 - Corniches / plinthes : Néant
- Règlement de calcul : Inconnu

2.5. ZONE D'IMPLANTATION

- Environnement :
 - Implantation : Milieu urbain
 - Activité environnante : Touristique, résidentielle
 - Relief : Plaine
 - Exposition : Humidité persistante

3. HISTORIQUE DE L'OUVRAGE

- Construction :
 - Construction de l'ouvrage à une date inconnue
- Modifications importantes de l'ouvrage :
 - Aucune à notre connaissance, potentiellement les structures en amont ont pu être constuites après la construction de cet ouvrage.
- Travaux de réparation :
 - Néant.
- Travaux d'entretien :
 - Entretien courant *a priori*.
- Surveillance :
 - Néant.

4. CONDITIONS DE LA VISITE

Inspection Détaillée suivant les termes de L'Instruction Technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'Art du 19 octobre 1979, mise à jour en décembre 2010 (circulaire du 16 février 2011)

- Date(s) de visite : 31 janvier 2024
- Équipe d'inspection : Mx. Evariste et M. Teillet
- Autre intervenant : Néant
- Moyens mis en œuvre :
 - Moyens d'accès : Waders
 - Signalisation : Néant
- Conditions climatiques :
 - Météo : Nuageux
 - Température : 10°C
 - Dernières précipitations : Inconnues
- Conditions particulières :
 - Difficultés : Tirant d'eau élevé pour la visibilité des appuis.
 - Incidents : Néant
- Remarques diverses : L'inspection se concentre uniquement sur la voûte en maçonnerie sous la Rue du Puit la Tarasque.

5. CONSTATATIONS

5.1. ABORDS ET ACCES / ZONES D'INFLUENCE

L'ouvrage porte la rue du Puit la Tarasque en franchissant le canal de Vaucluse dans le centre d'Avignon et intersecte la rue des Teinturiers.

- **Accès à l'ouvrage (voie portée)**

La rue des teinturiers est en pavage côté rive droite. Côté rive gauche, la rue du Puit la Tarasque comporte un revêtement bitumineux, plusieurs tampons de regard sont présents. Pas de remarque particulière.

- **Abords sous ouvrage (franchissement)**

En rive gauche, le canal est surplombé de bâtiments et en rive droite de mur de soutènement soutient la rue des Teinturiers. En amont une voûte en maçonnerie ainsi qu'une structure en voutains et poutres métalliques est présente entre les deux voûtes.

La structure en voutains semble en mauvais état, par une oxydation de la pourtrason avec parfois du foisonnement et des lacunes dans les voutains.

5.2. ÉQUIPEMENTS

- **Dispositifs de retenue (photos 5 et 7)**

Le parapet aval présente une zone d'érosion en tête du couronnement sur deux mètres de long, ainsi qu'un disjointoiement côté chaussée (photo 6). Quelques pousses parasites sont notées sur le parapet amont côté chaussée en pied.

- **Trottoirs, bordures et accotements**

L'accotement aval est composé de pavés pour l'accès aux bâtiments.

- **Chaussée (photos 1 et 2)**

La chaussée est en pavage, pas de remarque particulière.

- **Dispositifs d'évacuation d'eau et de drainage**

Deux caniveaux en rive de la chaussée sont notés avec des avaloirs de chaque côté en rive gauche. Quelques dépôts sont notés dans les avaloirs (photo 8).

- **Éclairage, signalisation**

L'éclairage n'était pas actif lors de la visite.

- **Réservations et réseaux divers**

Deux canalisations traversent la voûte longitudinalement côté amont de diamètre \varnothing 180 et \varnothing 60mm. Côté rive gauche en aval, deux petites buses béton de \varnothing 200 et 240mm débouchent au travers des maçonneries.

5.3. ÉLÉMENTS DE PROTECTION

- **Éléments de protection en site aquatique**

Néant

- **Etanchéité**

Inconnue.

5.4. STRUCTURE

- **Douelle(s) (photos 9 à 11)**

La voûte présente un joint longitudinal proche du centre.

La voûte affiche plusieurs lacunes ou de pierres érodées, les plus importantes sont en amont. Derrière le bandeau amont (photos 12 et 21), 6 zones sont relevées, la plus grande est de 1,10mx1,30mx30cm côté rive gauche (photo 18).

Côté amont du joint, 9 zones sont constatées (photo 14), les plus grandes sont de 23x23x43cm (réservation) (photo 17) et 30x23x28cm, une côté rive gauche et l'autre côté rive droite dans les reins.

Côté aval du joint, 10 zones d'érosion sont observées (photo 15), de 70x15x8cm (photo 16) pour la plus importante côté rive droite.

Deux éclats de pierre en formation sont identifiés côté aval proche de la clé (photo 23). Ainsi qu'une petite fissure sur une pierre côté amont rive gauche dans le rein.

- **Bandeaux**

Les bandeaux sont décollés de la douelle de 30mm maxi côté amont (photo 22) et 20mm maxi côté aval (photos 23 et 24). Le bandeau amont enregistre aussi un décollement contre le tympan de chaque côté de 20mm maxi côté rive gauche et 30mm maxi côté rive droite.

Le bandeau amont révèle de grandes lacunes ou érosions de voussoirs en rive, de 1,00m de haut et sur toute la hauteur des voussoirs (photos 19, 20 et 21), en sous face ils sont tous érodés. Sur le bandeau aval, Trois zones d'érosion en sous face sont notées en rive (photo 25) et en clé.

- **Tympan**

Le tympan aval présente une fissure horizontale de 5mm d'ouverture maxi (photo 28).

Le tympan amont a de forte zone d'érosion avec des lacunes de pierre côté rive droite (photo 26), de 45x18x30cm et de 30x30x30cm (photo 27) pour les deux plus importantes. Côté rive gauche l'évacuation de l'avaloir est visible.

5.5. FONDATIONS, APPUIS ET MURS

- **Fondations**

Elles ne sont pas visibles. Aucun signe apparent d'une éventuelle instabilité de celles-ci.

- **Appuis d'extrémités**

Des zones d'érosion de pierres sont constatées. Sur le piédroit rive droite, une zone d'érosion à l'extrémité amont de 65x50x15 cm (photo 29) et une autre au centre (photo 30) sont relevées.

Sur le piédroit rive gauche, des pierres érodées apparaissent à l'extrémité amont et côté aval en partie basse.

- **Murs en retour / en aile**

Le mur en aval rive droite est un ouvrage indépendant (Mur M7).

INTERPRÉTATIONS

RAPPEL ET CAUSES DES PRINCIPAUX DESORDRES

- **Défait de conception / réalisation**

- Aucun

- **Défait de fonctionnement**

- Le décollement des bandeaux, liés à l'action de charges excessives excentrées ou la conséquence de disjoints profonds.
- Les disjoints, l'érosion et les lacunes sont la conséquence des agressions physico-chimiques milieu environnant et de l'insuffisance d'entretien périodique dans un environnement particulièrement humide.

- **Défait d'entretien**

- Aucun

- **Défait de réparation**

- Aucun

6. SYNTHÈSE – NOTATION

6.1. RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA DERNIÈRE ACTION DE SURVEILLANCE

Néant.

6.2. CONCLUSION SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE

Cette voûte en maçonnerie est en très mauvais état, ses érosions importantes de moellons ainsi que les nombreuses lacunes constatées pourraient remettre en question la pérennité de la structure à brève échéance.

- **Structure**

La structure, soumise à l'influence du canal, est affectée par d'importantes érosions des moellons et l'apparition d'importantes lacunes, côté amont principalement. Cet environnement malsain a aussi favorisé le disjointement généralisé à la voûte, les joints ont été lessivés accentuant la perte de cohésion des maçonneries.

Les importantes altérations des voussoirs en amont pourraient compromettre la stabilité de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

- **Fondations, appuis et murs**

Les piédroits sont affectés par des pierres érodées, dans la continuité des désordres observés sur la structure.

- **Équipements**

Les équipements sont dans un état correct, le parapet aval est néanmoins affecté par des érosions et des éclatements superficiels.

- **Abords et accès / Zones d'influence**

En amont de l'ouvrage, les structures voisines devront faire l'objet d'actions de surveillance spécifiques. Les abords de la voie portée n'appellent pas de remarques particulières.

6.3. NOTATION

BASE DE LA NOTATION

INDICE	SIGNIFICATION
1	Ouvrage en bon état apparent relevant de l' entretien courant au sens de l'Instruction Technique sur la Surveillance et l'Entretien des Ouvrages d'Art.
2	Ouvrage, - dont la structure est en bon état apparent mais dont les équipements ou les éléments de protection présentent des défauts , - ou dont la structure présente des défauts mineurs , - et qui nécessite un entretien spécialisé sans caractère d'urgence .
2E	Ouvrage, - dont la structure est en bon état apparent mais dont les équipements ou les éléments de protection présentent des défauts , - ou dont la structure présente des défauts mineurs , - et qui nécessite un entretien spécialisé URGENT , pour prévenir le développement rapide de désordres dans la structure et son classement ultérieur en 3.
3	Ouvrage dont la structure est altérée et qui nécessite des travaux de réparation mais sans caractère d'urgence
3U	Ouvrage dont la structure est gravement altérée , et qui nécessite des travaux de réparation URGENTS liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres pouvant y conduire à brève échéance.

Sécurité :

Lorsque les défauts ou déficiences constatés sur l'ouvrage peuvent mettre en cause la sécurité des usagers et nécessitent de ce fait d'être traités de manière urgente, la mention "S" est attribuée à l'ouvrage en complément de l'une quelconque des cinq classes d'état définies précédemment. Cette cotation doit refléter un défaut d'une partie d'ouvrage existante ou disparue, et non pas une non-conformité à des règles de sécurité ou un niveau de sécurité jugé insuffisant.

NOTATION

PARTIES D'OUVRAGE	DOMAINE DE VALEUR	INDICE DE GRAVITE	SECURITE : S
Zone d'influence	1 à 3U	1	
Équipements	1 à 2E	2	
Drainage et évacuation d'eau	1 à 2E	2	
Structure	1 à 3U	3U	
Fondations, appuis et murs	1 à 3U	3	
NOTE IQOA GLOBALE	1 à 3U	3U	

(indice de gravité égal à la plus haute note du tableau additionnée de la note S si elle apparaît sur une des parties)

6.4. PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS

SURVEILLANCE

Une surveillance renforcée est recommandée dans l'attente des travaux de réparation.

ETUDES

Une étude de remplacement ou de renforcement s'avère nécessaire.

SÉCURISATION

Compte tenu des dégradations observées, la mise en place d'une limitation de tonnage (**3,5 tonnes maxi**) est préconisée pour cet ouvrage dans l'attente des travaux de réparation.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION A REALISER

Les travaux à réaliser seront à définir dans le cadre d'un projet de remise en état ou de remplacement de l'ouvrage

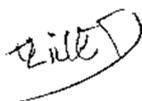
PÉRIODICITÉ DE SURVEILLANCE PROPOSEE

La prochaine inspection détaillée est préconisée dans : **3 ans.**

La prochaine visite périodique est préconisée dans : **1 an.**

Établi à Montpellier le jeudi 12 janvier 2023

Établi par :



M. TEILLET
Inspecteur OA

Contrôlé par :



N. JANTEL
(Responsable du contrôle)

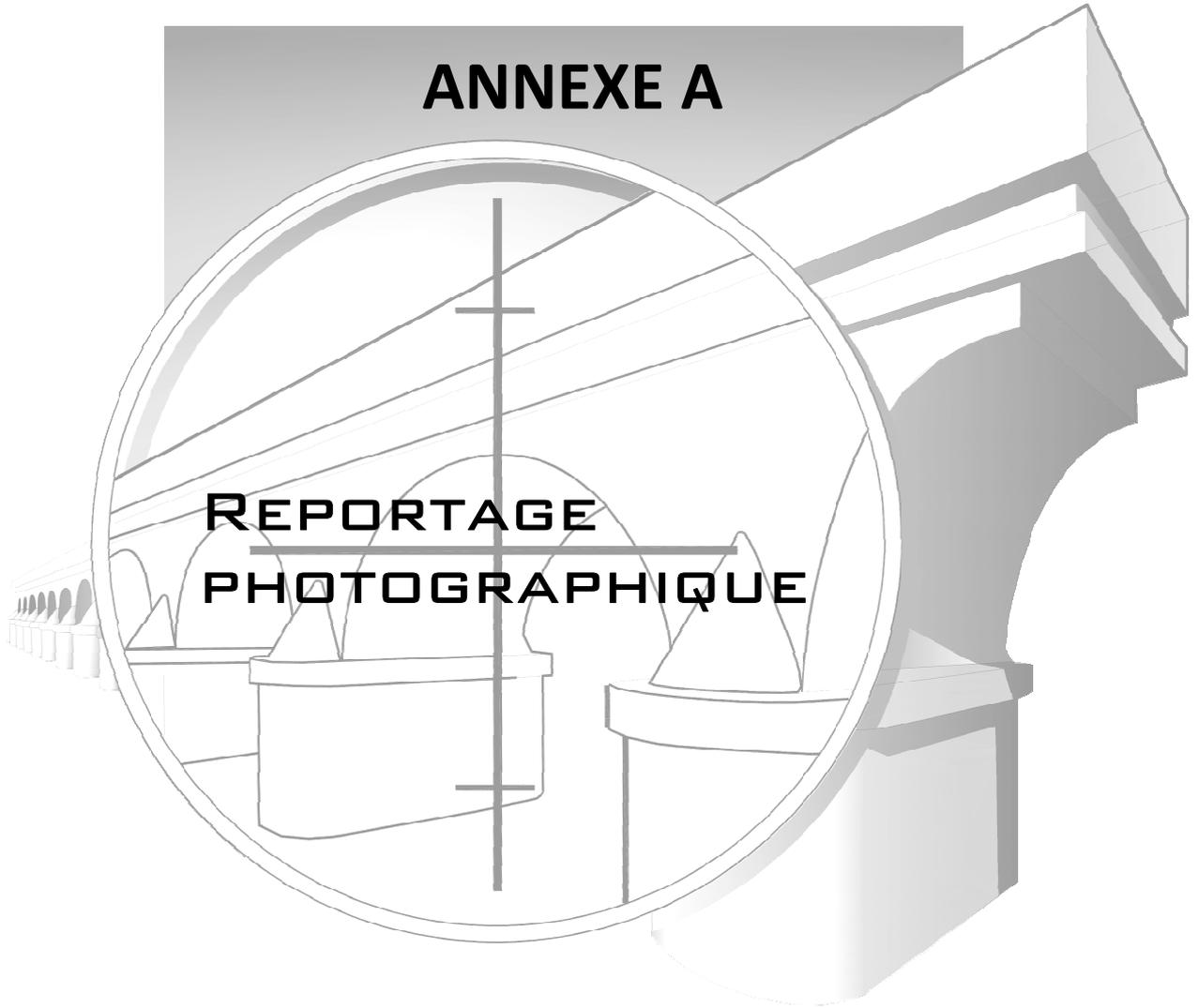
Validé par :



M. EVARISTE
(Gérant)

ANNEXE A

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



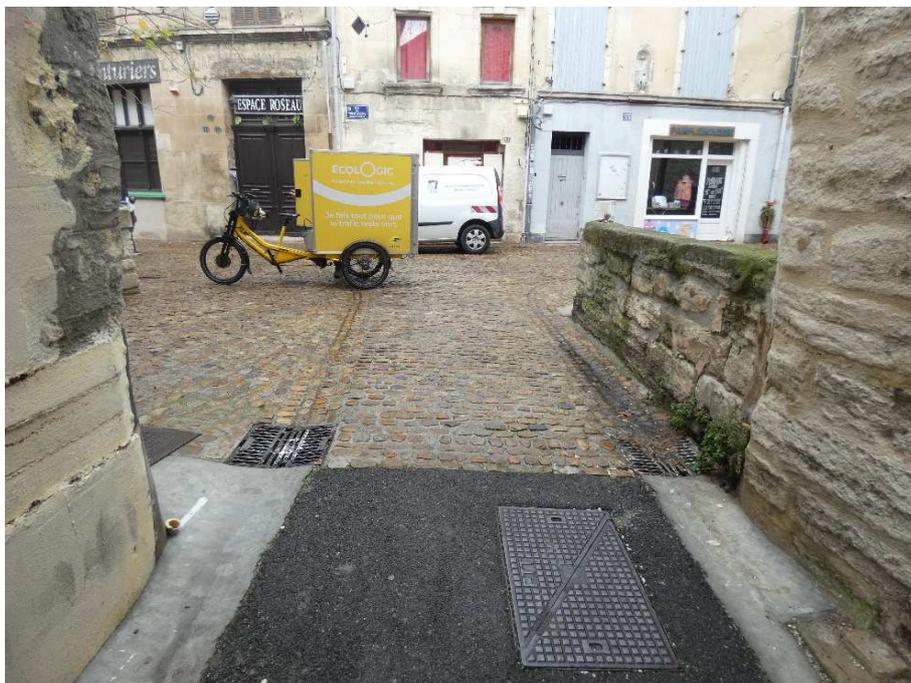


PHOTO 1

VUE DEPUIS LA RIVE GAUCHE

Vue Générale

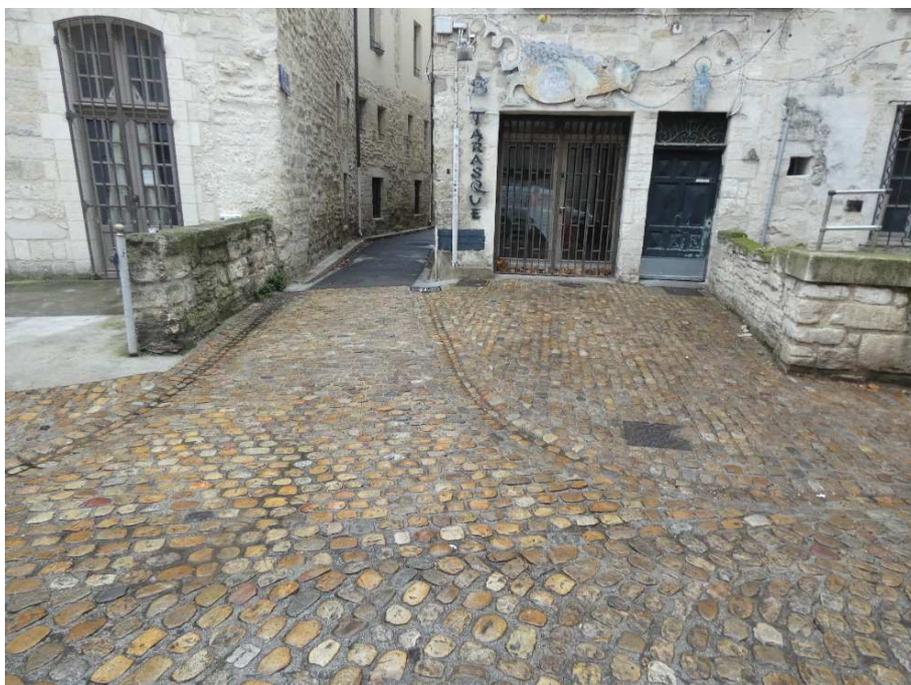


PHOTO 2

VUE DEPUIS LA RIVE DROITE

Vue Générale



PHOTO 3

ELEVATION AMONT

Vue Générale



PHOTO 4

ELEVATION AVAL

Vue Générale



PHOTO 5

PARAPET AVAL

Vue Générale



PHOTO 6

COURONNEMENT DU PARAPET AVAL

Erosion des pierres et disjointoiement

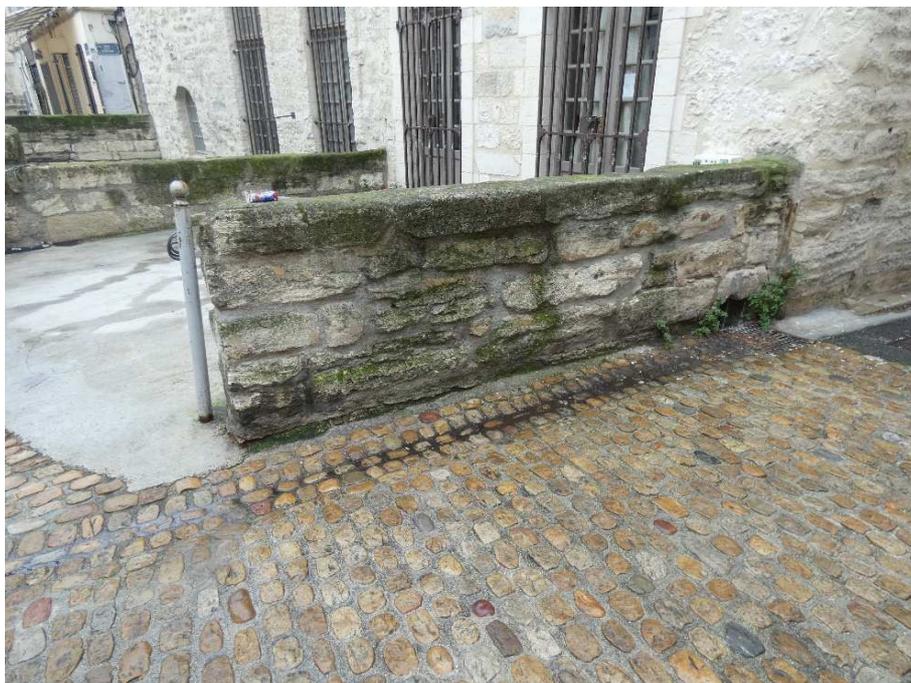


PHOTO 7

PARAPET AMONT

Vue Générale

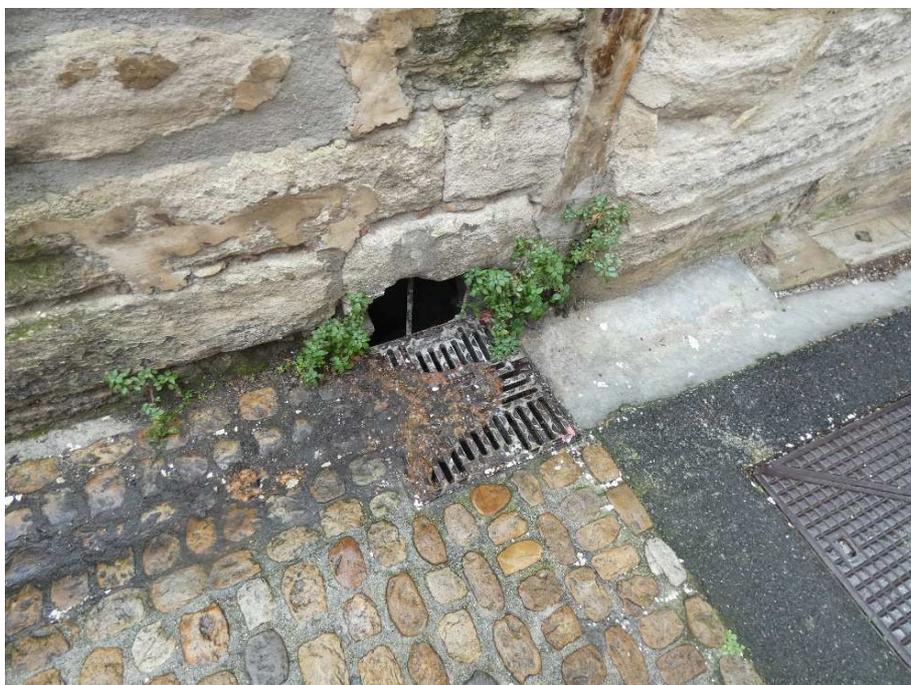


PHOTO 8

AVALOIR AMONT

Dépôts et pousses parasites



PHOTO 9

REIN RIVE GAUCHE VUE DEPUIS L'AMONT

Vue Générale



PHOTO 10

VOUTE EN CLE VUE DEPUIS L'AMONT

Vue Générale



PHOTO 11

REIN RIVE DROITE VUE DEPUIS L'AMONT

Vue Générale



PHOTO 12

DOUELLE CONTRE LE BANDEAU AMONT

Erosion des pierres



PHOTO 13

DOUELLE EN CLE AU NIVEAU DU JOINT

Erosion de pierre de 40x24x8cm

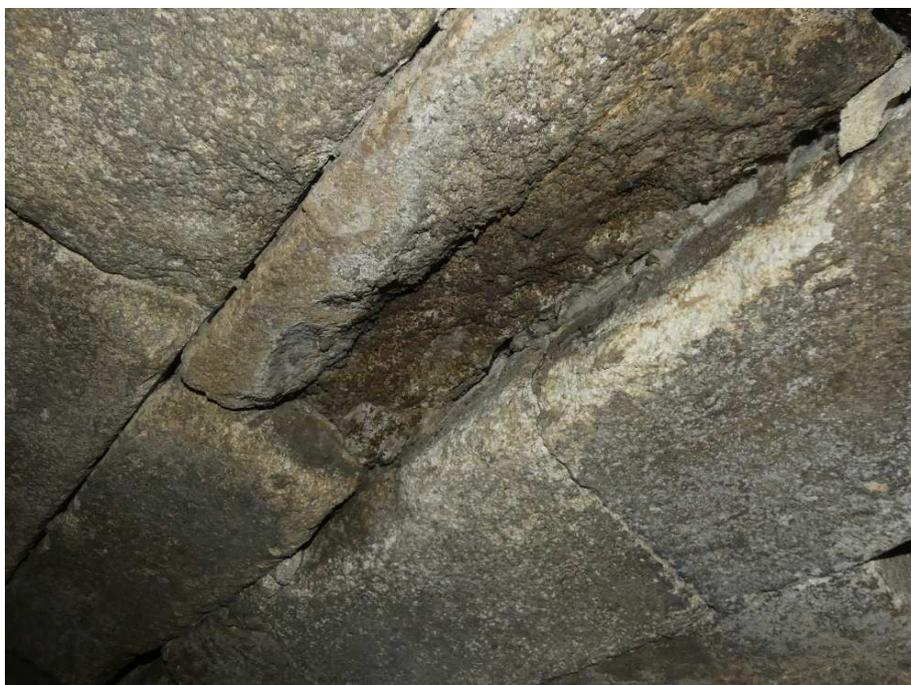


PHOTO 14

DOUELLE EN CLE COTE AMONT

Erosion d'une pierre de 10x50x10cm et disjointoiment



PHOTO 15

DOUELLE DANS LE REIN RIVE GAUCHE COTE AVAL

Plusieurs pierres érodées



PHOTO 16

DOUELLE REIN RIVE DROITE COTE AVAL

Erosion de pierre de 70x15x8cm



PHOTO 17

DOUELLE PROCHE DE LA CLE COTE AMONT RIVE GAUCHE

Réservation de 25x23x43cm



PHOTO 18

DOUELLE CONTRE BANDEAU AMONT COTE RIVE GAUCHE

Importante érosion des pierres de 1,10x1,30x0,30m



PHOTO 19

BANDEAU AMONT COTE RIVE GAUCHE

Importante érosion des voussoirs



PHOTO 20

BANDEAU AMONT COTE RIVE DROITE

Lacune et importante érosion des voussoirs



PHOTO 21

BANDEAU AMONT COTE RIVE DROITE

Lacune et importante érosion des voussoirs



PHOTO 22

BANDEAU AMONT COTE RIVE DROITE

Décollement des voussoirs



PHOTO 23

BANDEAU AVAL EN CLE

Décollement de 10mm et éclat en formation d'une pierre



PHOTO 24

BANDEAU AVAL COTE RIVE DROITE

Décollement de 20mm maxi



PHOTO 25

BANDEAU AVAL COTE RIVE DROITE

Erosion des voussoirs en sous face



PHOTO 26

TYMPAN AMONT COTE RIVE DROITE

Vue Générale, lacunes



PHOTO 27

TYMPAN AMONT COTE RIVE DROITE

Lacune de 30x30x30cm



PHOTO 28

TYMPAN AVAL CONTRE LE BANDEAU

Fissure horizontale de 5mm d'ouverture maxi



PHOTO 29

PIEDROIT RIVE DROITE EXTREMITE AMONT

Pierre érodée



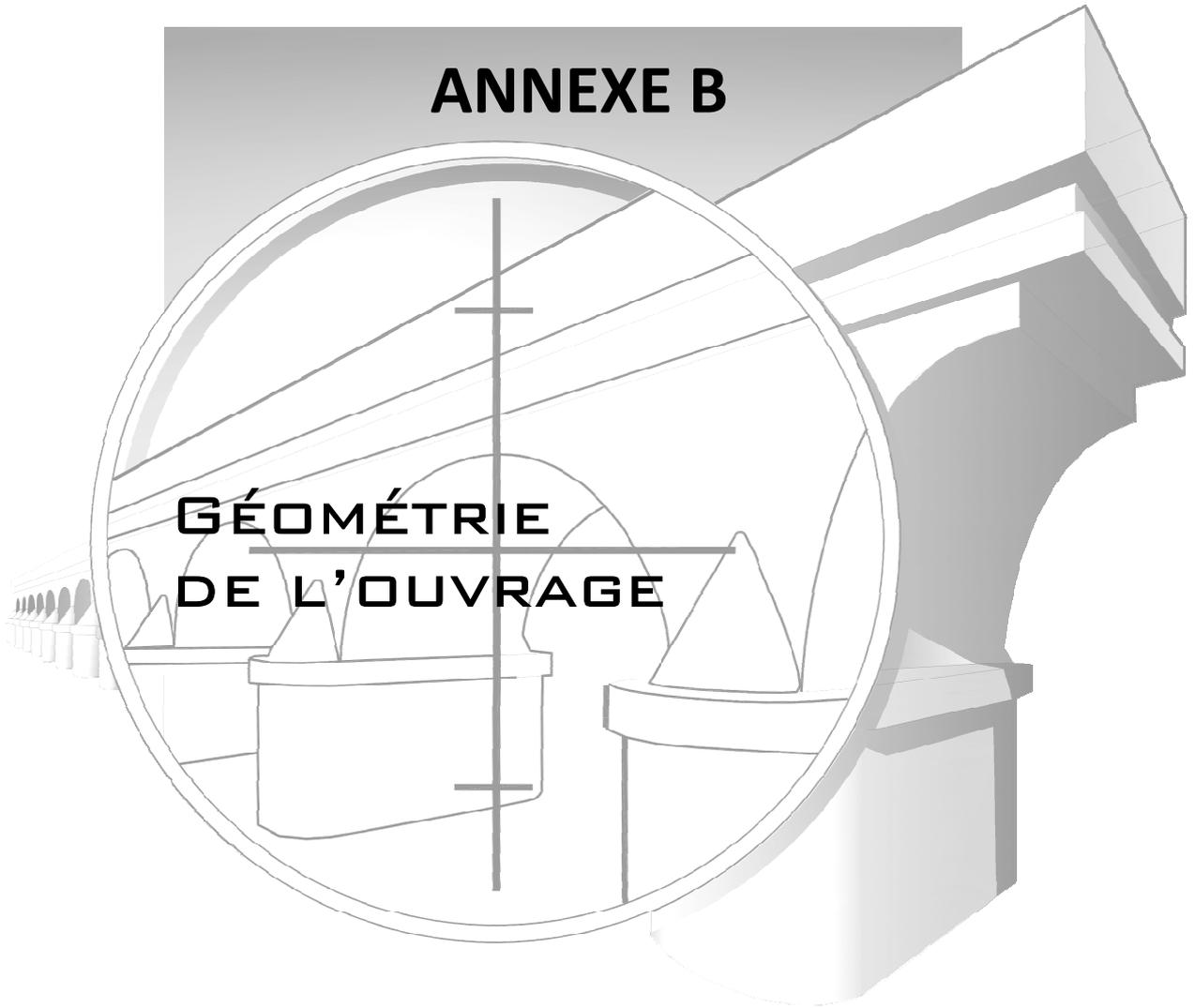
PHOTO 30

PIEDROIT RIVE DROITE AU CENTRE

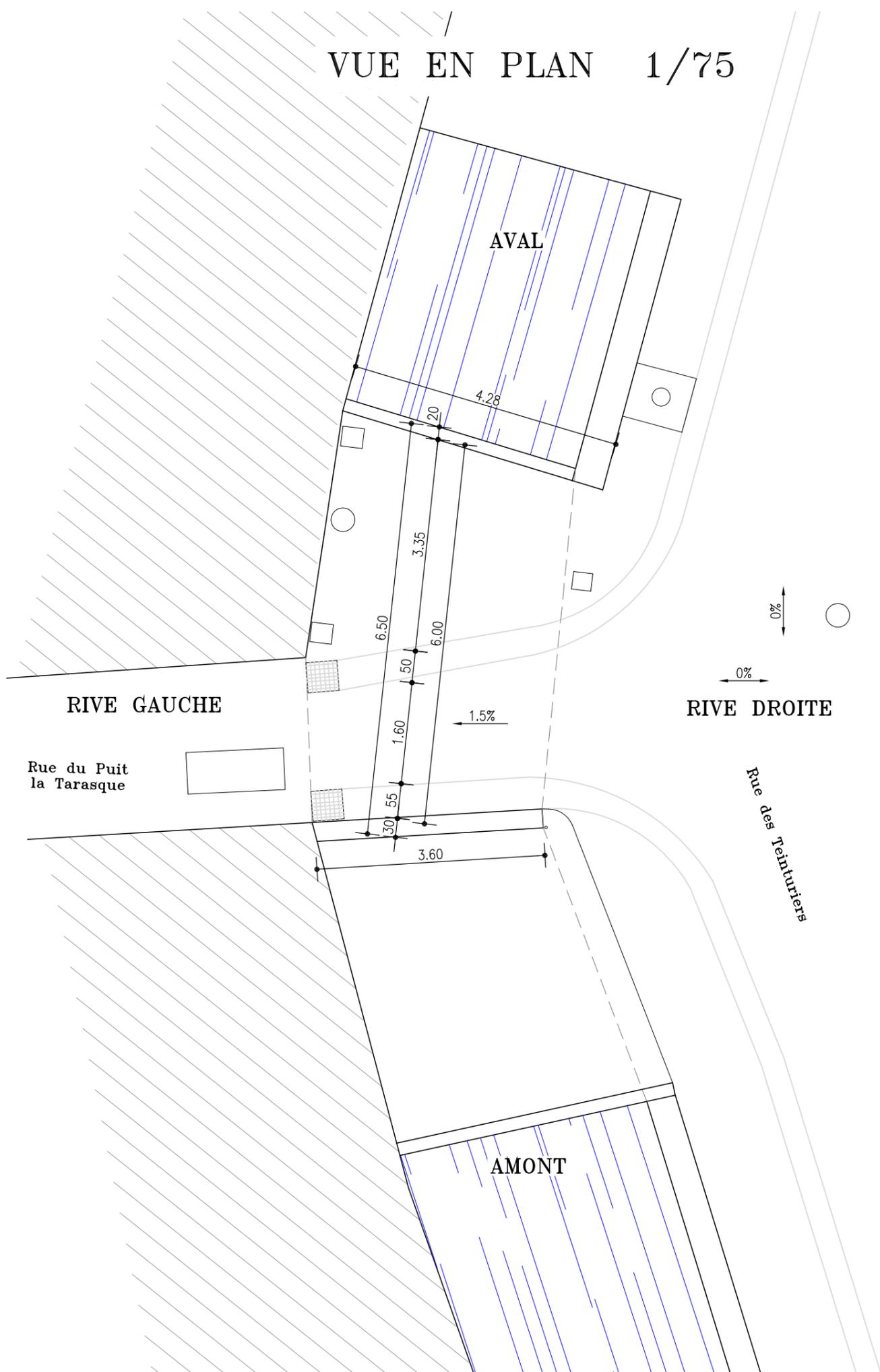
Erosion d'une pierre

ANNEXE B

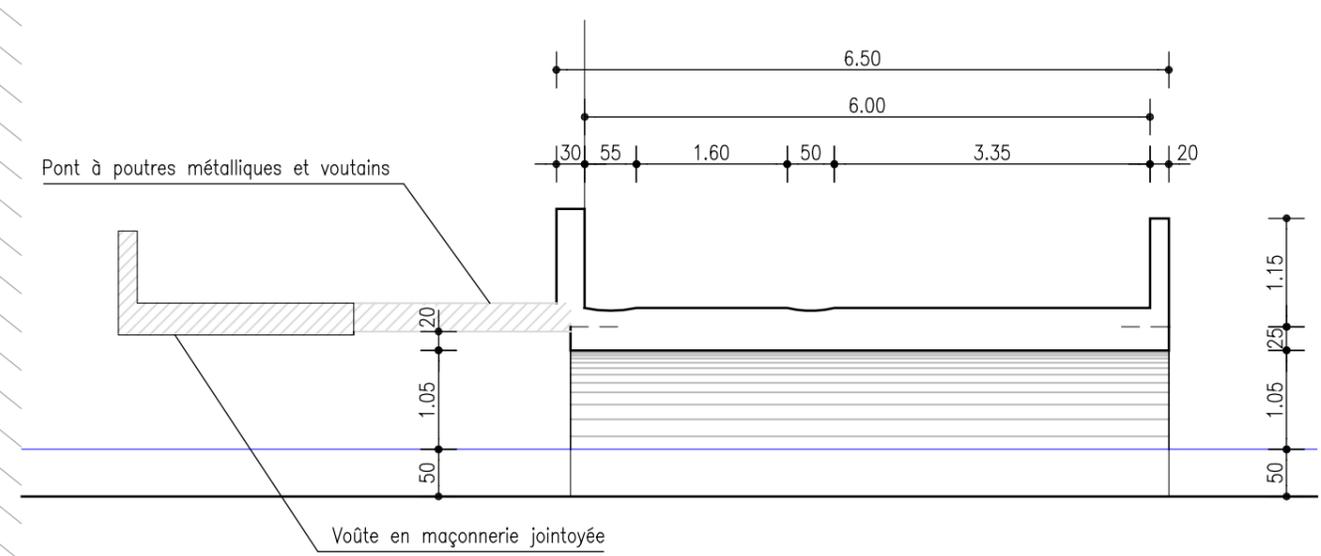
GÉOMÉTRIE DE L'OUVRAGE



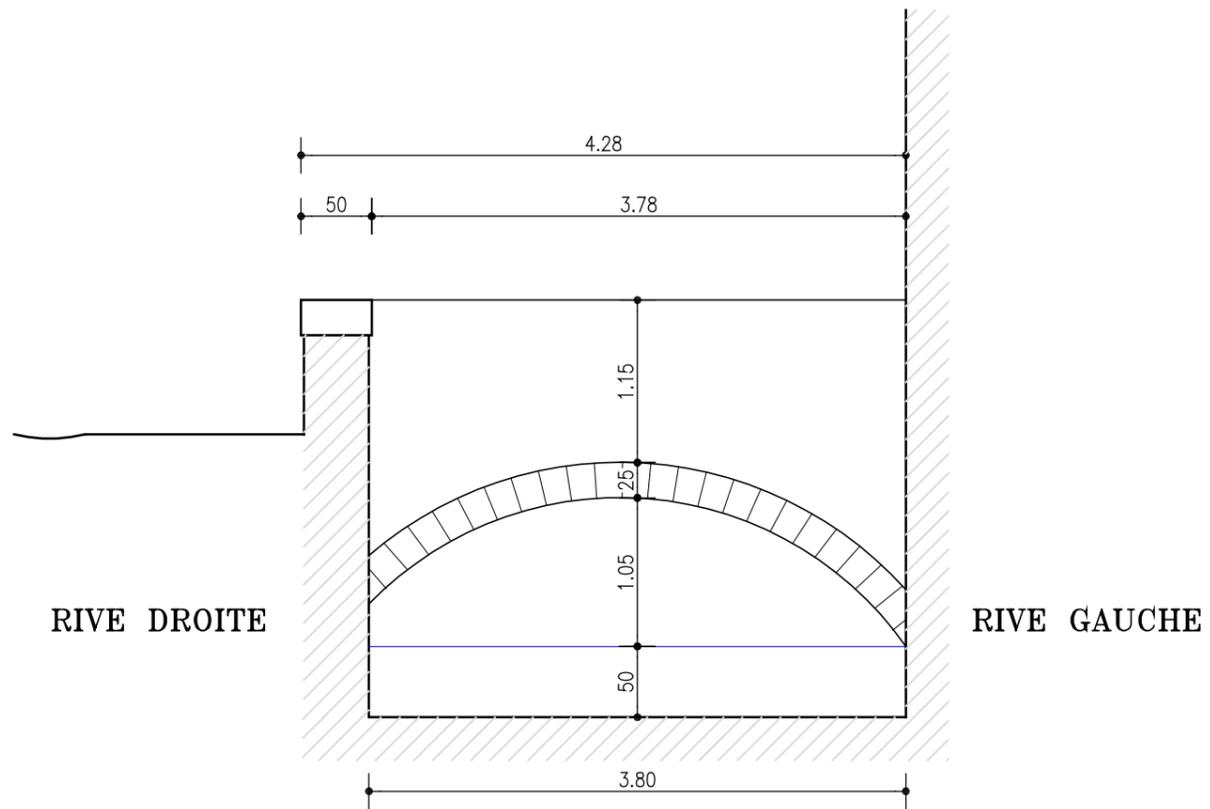
VUE EN PLAN 1/75



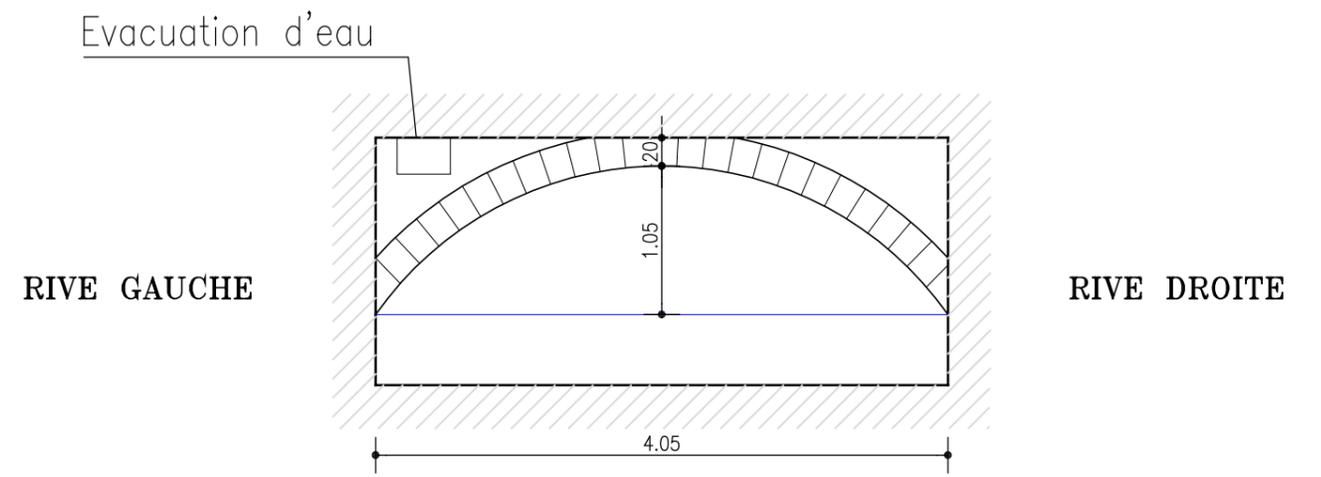
COUPE TRANSVERSALE 1/75



ELEVATION AVAL 1/50

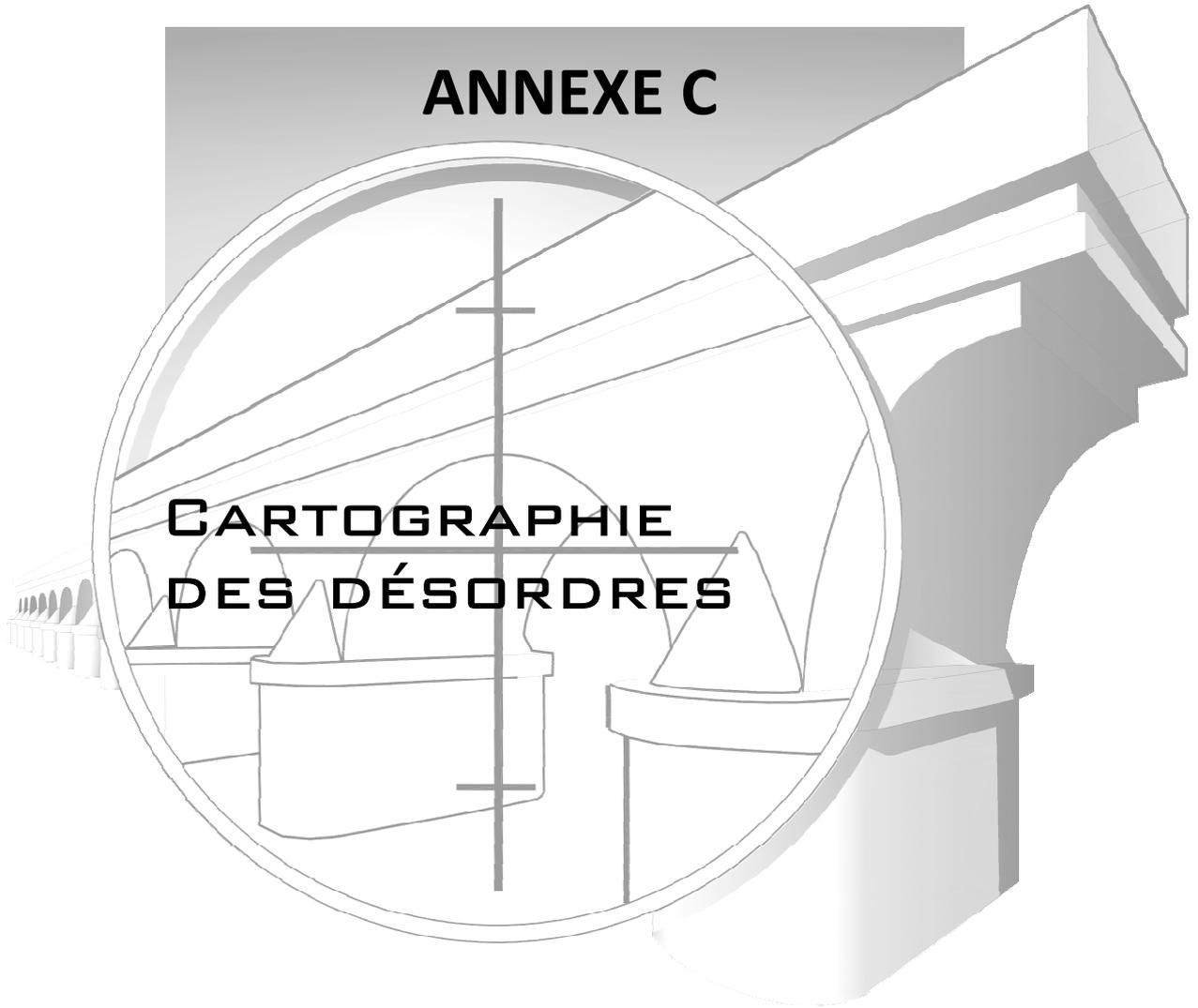


ELEVATION AMONT 1/50

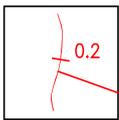


ANNEXE C

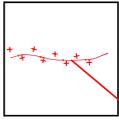
CARTOGRAPHIE DES DÉSORDRES



LEGENDE DES DESORDRES



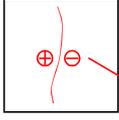
Fissure (Fis)



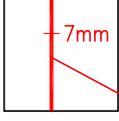
Fissure calcifiée (Fc)



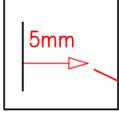
Fracture (Fra)



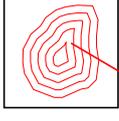
Désaffleurement (Désaf)



Décollement, Ouverture, Basculement



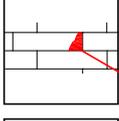
Déplacement d'appuis, Déversement



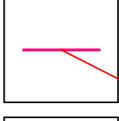
Bombement (Bomb)



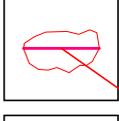
Eraflure



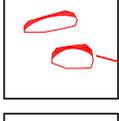
Eclat (E)
Cavité (Cav)
Manque



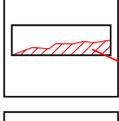
Acier apparent oxydé (AOX)



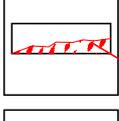
Eclat + Acier apparent oxydé (E+AOX)



Eclat en formation (EF)



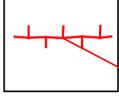
Oxydation (Oxy)



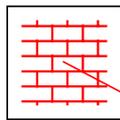
Rouille/Corrosion



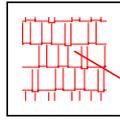
Feuilletage, Foisonnement



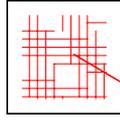
Disjointoiement (Dj) ponctuel



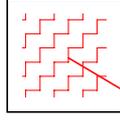
Disjointoiement (Dj) général



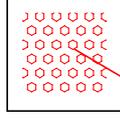
Désorganisation (Dés)



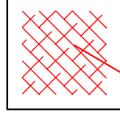
Erosion (Ero)



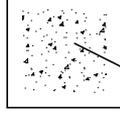
Altération (Alt)
Ecaillage
Désagrégation



Porosité (Poro)



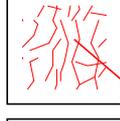
Décollement (Décol)



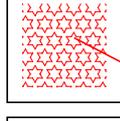
Ragrage (Rag)



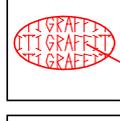
Ségrégation (Ség)



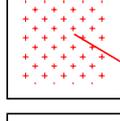
Faïençage (Faï) ou réseau de fissures



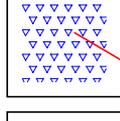
Carbonatation



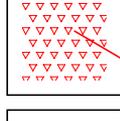
Graffitis, Affiches



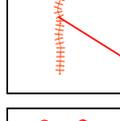
Efflorescences (Eff)



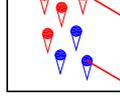
Calcite active (Ca)



Calcite sèche (Cs)



Crête de calcite (Cc)

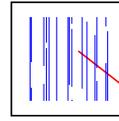


Stalactites sèches (Sta.s)

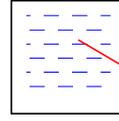
Stalactites actives (Sta.a)



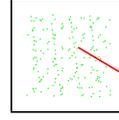
Salissures (Sal)
Traces de coulures (TC)



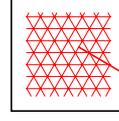
Venue d'eau (VE)
Infiltration



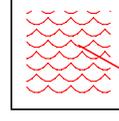
Humidité (Hum)



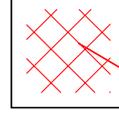
Mousse/Lichen



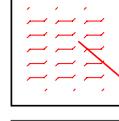
Arrachement (Arr)



Fluage



Ressuage (Ress)



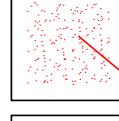
Déformation (Déf)
Tassement (Tass)



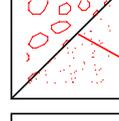
Affouillement (Aff)



Ravinement (Rav)



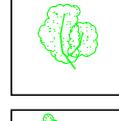
Dépôts gravillonneux, sableux ...



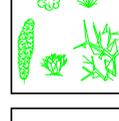
Atterrissements



Embâcles



Figuier (Fig)

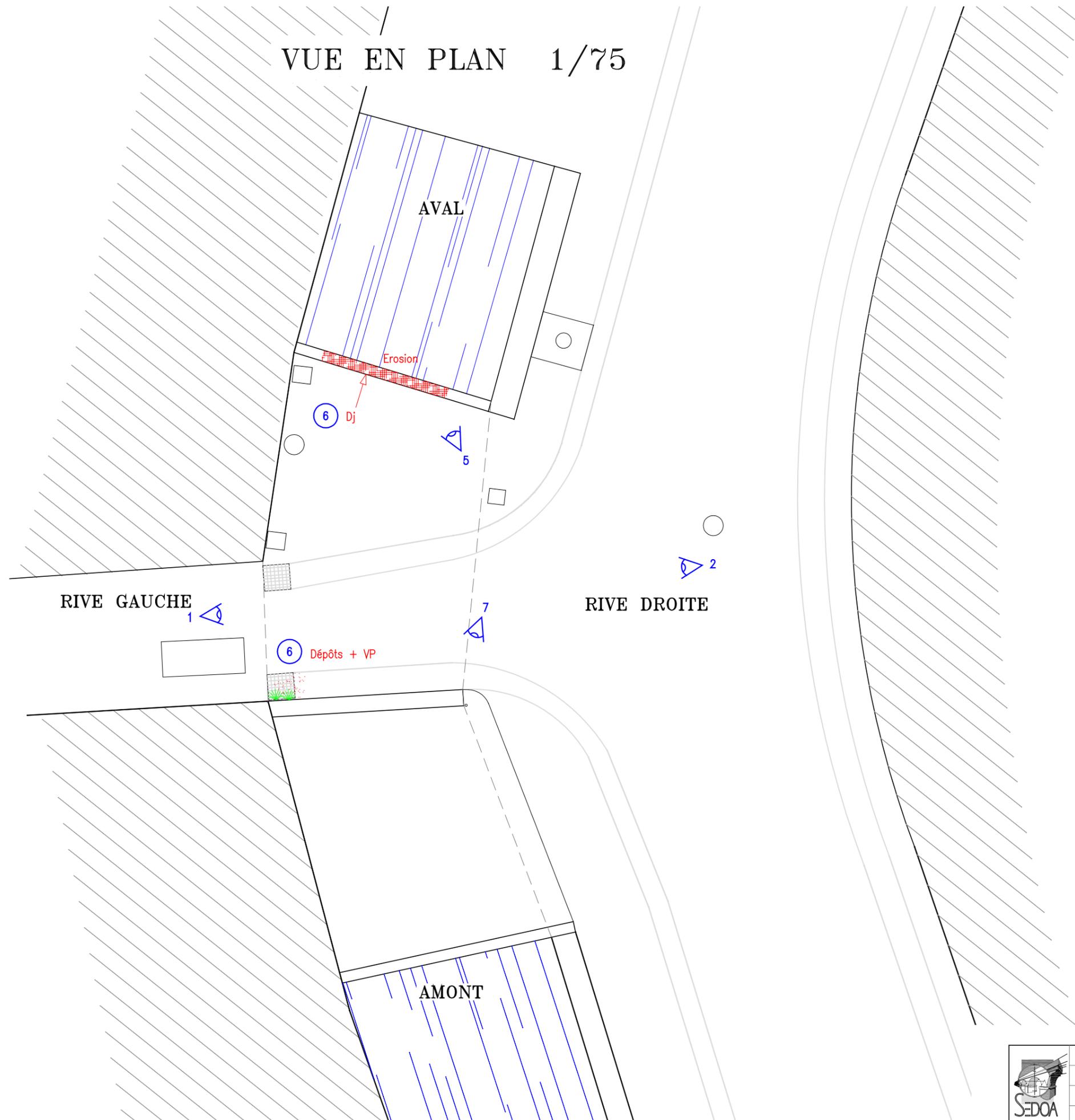


Roseaux, Lierre, Ronces
Végétation parasite (VP)



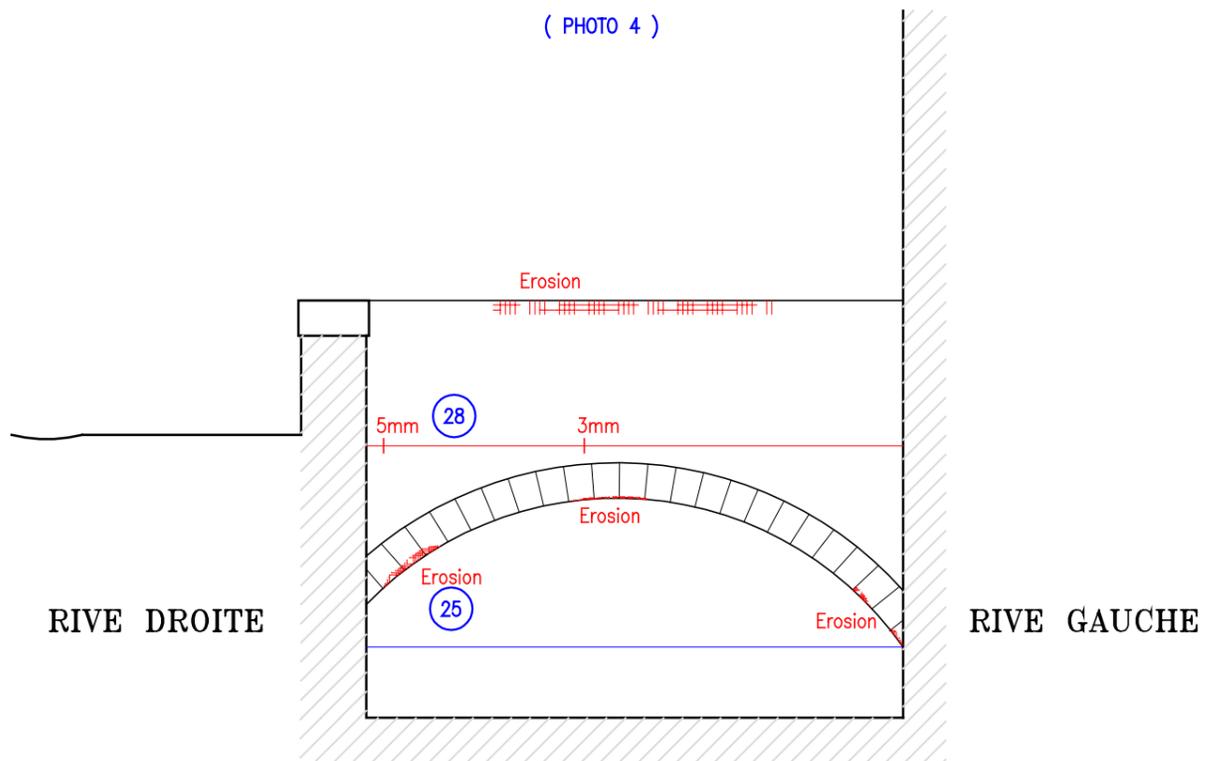
Ancienne IDP

VUE EN PLAN 1/75



ELEVATION AVAL 1/50

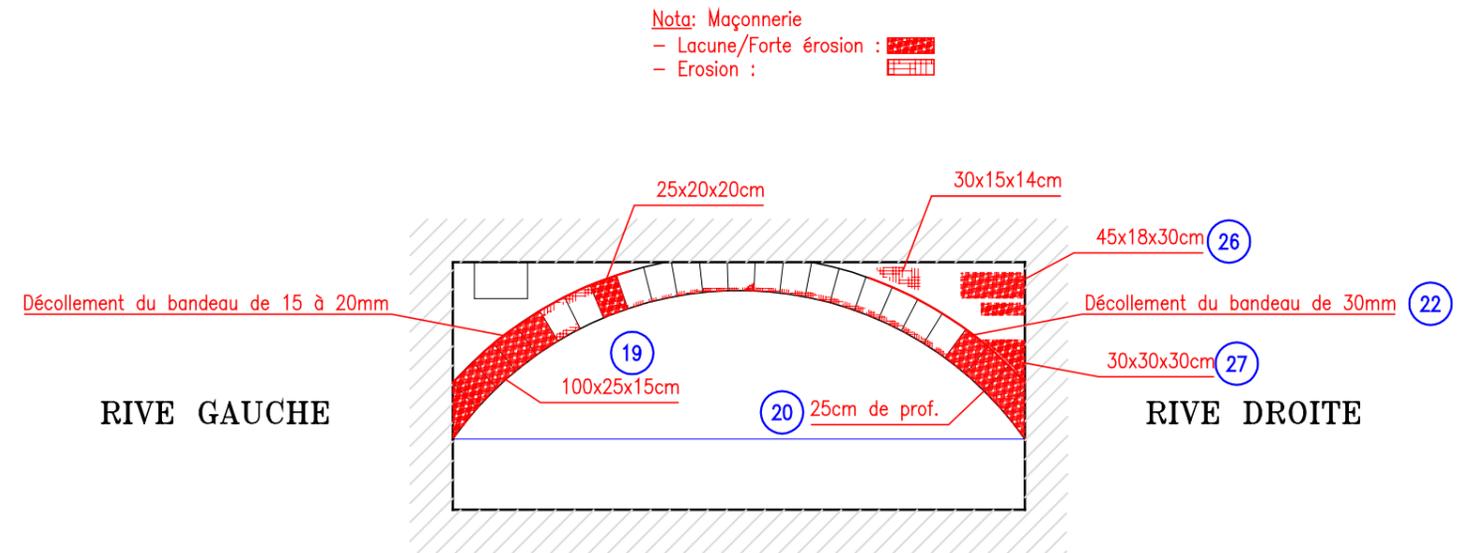
(PHOTO 4)



Généralité: Joints
Décollement

ELEVATION AMONT 1/50

(PHOTO 3)



INTRADOS 1/50

AVAL

Nota: Dimensions des lacunes et des érosions finissent par la profondeur maximale

Généralité: Maçonnerie
Disjoints

Nota: Maçonnerie

- Lacune/Forte érosion : 
- Erosion : 

